

## Compte-rendu du Conseil Municipal

du 08 Décembre 2020

Présents : Mesdames CARON-JOSSO Sandrine, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle. Messieurs, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin, MORILLON Serge, TYTGAT Loïc.

Absents excusés : Mme BOULAY Maryvonne qui donné pouvoir à Mr Louis DELGADO, Mr DESEUVRE Christophe qui a donné pouvoir à Mr Serge MORILLON, Mr CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à Mr Cédric GAUTHIER

Avant d'ouvrir la séance, Mr DELGADO propose de faire une minute de silence en hommage au Président Valérie Giscard d'Estaing.

Madame CHERMAY Laure-Aline a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité après correction de quelques fautes.

### 2020-67 Convention fourrière Naveil 2021-2023

Mr le premier adjoint explique que la précédente convention avec la fourrière animale de Naveil touche à sa fin et qu'il convient de la renouveler. Cette convention permet à la Commune, en cas de divagation de chien ou de chat, de confier à cette fourrière les animaux errants.

Le coût de cette prestation s'élève à 1€ par habitant et par an, soit un coût annuel de 1 033€. Les frais de déplacements sont fixés à 0.75€ TTC/ km. La présente convention est d'une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décident d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention, de verser une redevance de 1€ par habitant et par an, quelques soit le nombre de chiens ou de chats errants amenés au refuge, soit un coût annuel de 1 033€, de fixer les frais de déplacements à 0.75€ TTC du Km et d'inscrire au budget 2021, au compte 611, les frais engagés par cette convention.

### 2020-68 Modification Affectation de résultat

Mr le premier adjoint explique que le Trésorier Payeur Général demande à ce que les affectations de résultat des budgets commune et assainissement soient repris dans la même délibération d'affectation de résultat. La dissolution du service assainissement entraîne la prise en charge des résultats du budget assainissement dans le budget commune.

Ainsi :

#### Section fonctionnement :

Commune :	+ 285 547.11 €
Assainissement :	+ 28 808.39 €
Total :	+ 314 355.55 €

#### Section investissement :

Commune :	- 119 963.09 €
Assainissement :	+ 7 304.38 €
Total :	- 112 658.71

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décident d'une affectation de résultat comme suit :

- En recettes de fonctionnement au 002 : + 201 696.84€
- En dépenses d'investissement au 001 : 112 658.71€
- En recettes d'investissement au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 112 658.71 €

## 2020-69 Changement de fournisseur d'électricité

Mr le premier adjoint explique que la fin des tarifs réglementés entre en vigueur au 01/01/2021. C'est-à-dire qu'à partir de cette date, la commune n'aura plus de tarifs préférentiel et se verra attribué un fournisseur d'électricité au hasard et sans négociation de tarif.

De ce fait, la commune a fait une consultation de tarifs auprès de divers fournisseurs d'électricité : EDF, ENGIE, ENI et TAOAL direct énergie.

Il en ressort que c'est la société ENGIE qui est la mieux placée. Ce sera toujours ENEDIS qui assurera la distribution du réseau comme actuellement. Il n'y aura aucune coupure d'électricité. Ce changement de fournisseur permettrait d'économiser sur une consommation constante environ 4 000€ par an.

Après en avoir délibéré, par 1 voix contre et 14 voix pour, décident d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de fourniture d'électricité avec ENGIE pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 pour une durée de 2 ans

## 2020-70- Décision modificative

Mr le premier adjoint explique qu'il convient de prendre cette décision modificative :

### fonctionnement

Compte 673 (titres annulés)	+	130.84
Compte 6714 (bourses et prix)	-	130.84
Compte 66 111 (intérêts)	+	21.36
Compte 6713 (secours et dots)	-	21.36
Compte 6411 (personnel titulaire)	+	27 723.72
Compte 6413 (personnel non titulaire)	-	5 723.72
Chapitre 022 (dépenses imprévues)	+	20 000.00
Compte 6453 (cotisations caisses de retraites)	-	2 000.00
Compte 60628 (autres fournitures stockées)	+	467.86
Compte 60631 (fournitures d'entretien)	+	1 675.03
Compte 60632 (fournitures de petits équipements –		2142.89
Compte 6065 (livres, disques)	+	52.85
Compte 6067 (fournitures scolaires)	-	52.85
Compte 6068 (autres matières et fournitures)	+	416.78
Compte 611 (contrats prestations services)	-	416.78
Compte 6135 (locations mobilières)	+	526.80
Compte 61521 (entretiens terrains)	-	526.80
Compte 6156 (maintenance)	+	330.92
Compte 6161 (multirisques)	+	443.92
Compte 6182 (doc générale)	+	125.45
Compte 6226 (honoraires)	-	900.29
Compte 6261 (affranchissements)	+	272.41
Compte 6262 (télécommunications)	-	272.41
Compte 6281 (cotisations)	+	128.84
Compte 6282 (frais gardiennage)	-	128.84

Compte 6284 (redevance services rendus)	+	118.88
Compte 62876 (remb GFP)	+	190.64
Compte 615231 (entretien voiries)	-	310.52
Compte 6454 (assedic)	+	87.96
Compte 6455 (cot. Ass personnel)	-	87.96
Compte 6474 (ver œuvres sociales)	+	125.00
Compte 6475 (médecine du travail)	-	125.00
Compte 6534 (co SS patron)	+	567.97
Compte 6531 (indemnités)	-	567.97
Compte 65548 (autres contributions)	+	163.80
Compte 6558 (autres contributions obligatoires)-		163.80
Compte 65888 (autres)	+	0.94
Compte 6574 (subventions)	-	0.94
Compte 7391171 (dégrèvement JA)	+	1512.00
Compte 65541 (contribution comp ch)	-	1512.00
Compte 627	+	0.75
Compte 60611	-	0.75

### **Investissement**

Compte 2183 (matériel de bureau)	+	2172.00
Compte 2184 (mobilier)	+	324.78
Compte 2158 (autres installations)	-	2496.78
Compte 1641(emprunts)	+	1360.13
Compte 2313 (autres immo)	-	1360.13
Compte 2031 (frais d'études)	+	1698.00
Compte 2318 (autres immo)	-	1698.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les élus décident d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### **Divers**

- Mr DELGADO informe que le prochain conseil aura lieu le 14 Janvier 2021 à 19h30.
- Mr DELGADO informe que la commission finances va se réunir le 14 Décembre 2020 à 18h00.
- Mr DELGADO rappelle la tenue du marché gourmand organisé par la municipalité qui se tiendra le jeudi 10 Décembre. Il précise qu'il n'y aura pas de dégustation sur place et qu'il faudra porter son masque et qu'il n'y aura pas d'animation musicale. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si la préfecture a donné son accord, Mr DELGADO lui répond qu'il n'y en a pas besoin car c'est un marché. Mme CHERAMY précise que le boulanger sera ouvert à cette occasion.
- Mr DELGADO informe que le jeudi 17 Décembre, un colis de Noël sera remis aux agents et que tous les élus sont conviés. Pour information, ce colis est offert par Mme BOULAY.
- Mr DELGADO informe que le colis des aînés sera préparé vendredi 18 Décembre dès 15h et devra être distribué dans le weekend. Il compte sur chacun.
- Mr DELGADO informe que Mr CHERAMY est en arrêt jusqu'au 15 Décembre inclus et qu'il a fait une demande de reprise en mi-temps thérapeutique.

- La cérémonie des vœux sera annulée en raison du contexte sanitaire.
- Mr DELGADO informe que Mme la sous-préfète est venue se présenter en mairie le 25 Novembre dernier et qu'il s'agissait d'une simple visite de courtoisie.
- Le rapport du SIDELC est à disposition au secrétariat de mairie.
- Le secrétariat de mairie est toujours fermé au public, les administrés peuvent venir sur rendez-vous aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le secrétariat sera fermé les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021. La permanence du mardi est maintenue pendant les vacances de fin d'année.
- Mr DELGADO fait un point suite à la tenue de la commission patrimoine concernant les projets de travaux sur 2021 : changement de l'éclairage salle du petit houx, mise en place d'un portier vidéo à l'école, changement des portes du bureau de la directrice, du local informatique et de la mairie. Des devis doivent arrivés.
- Un point sur les présences à la garderie périscolaire est fait par Mme CHERAMY. En moyenne il y a presque 10 enfants d'accueillis. Mme JOLY-LAVRIEUX demande combien d'enfants ont été accueillis pendant les vacances de la Toussaint, Mme CHERAMY lui répond que l'information ne lui a pas encore été communiquée.
- Mr MORILLON informe que les travaux de sécurisation sont terminés, qu'il n'y a pas eu de dégâts ou de surprises lors des travaux. Le marquage au sol a été fait car le temps le permettait. Ces travaux sont efficaces et font ralentir les véhicules et que les priorités sont plus respectées. Mr GAUTHIER dit que pendant les travaux la signalisation était légère à son goût. Les travaux ont été bien faits. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que la circulation dans le bourg reste à 50km/h et que les 30 km/h sont respectés mais pas le 50. Elle demande une précision pour savoir si la décision vient de Mme BOULAY ou du Conseil Départemental. Mr MORILLON lui répond que 30km/h est une obligation au niveau des plateaux et qu'après il faudra avoir un programme de travaux pour les années à venir. Mme LANDRE dit que le Conseil Départemental a précisé que la rue traversant le bourg était trop longue pour y mettre un 30km/h tout le long. Mme MOTTIER dit que mettre un 30km/h dans le bourg c'est prévu en phase 2. Mr MORILLON précise qu'il faudra des aménagements spécifiques à réaliser et que les deux carrefours qui étaient dangereux ont été sécurisés.
- Mr GAUTHIER informe que la rédaction de l'Echo de la Vallée avance bien et que les annonceurs ont répondu présents.
- Mme GUILLOU reparle du dernier conseil municipal et de la place handicapée sur le parking de la mairie qui ne serait pas matérialisé au sol car il y a celle devant la mairie. Elle demande s'il y a une réglementation en ce qui concerne les places PMR. Mr MORILLON lui répond qu'il n'a pas de réponse à lui apporter à ce jour et que cela sera vu lors de la mise en place du projet de réfection du parking. Mme GUILLOU lui demande une réponse pour le prochain conseil. Elle évoque aussi le médecin et parle de la salle d'attente qui ne permet plus d'accueillir correctement les gens et qu'ils sont obligés d'aller dehors. Elle demande si on peut aider le médecin et comment. Mr DELGADO lui répond qu'il y a une commission pour cela et qu'elle travaille en ce sens mais que cela n'aboutit pas. Mr TYTGAT dit que là il y a deux sujets : le cabinet médical et l'urgence actuelle et demande s'il n'y a pas de local adjacent. Mr GAUTHIER demande si le médecin s'est plaint. Mr DELGADO dit qu'apparemment cela ne le gêne pas et que c'est à lui de venir voir la mairie. Mme MOTTIER dit que les bâtiments à côté sont privés, Mme JOLY-LAVRIEUX dit qu'il peut les louer, qu'elle n'a pas de solution immédiate à ce problème mais qu'il faut y réfléchir. Mme CHERAMY dit que l'ancienne boucherie appartient à la CATV maintenant et que ce local est peut-être un peu loin du local du médecin actuel et qu'à côté ce sont des habitations privées. Mme GUILLOU informe avoir été voir le médecin pour en savoir un peu plus. Elle lui a demandé d'envoyer un mail en mairie et lui a également donné son mail personnel. Elle informe avoir reçu un mail de sa part, Mr DELGADO lui répond que la mairie n'a rien reçu. Dans ce mail il explique le protocole qu'il a mis en place. Mr GAUTHIER demande s'il se plaint de la situation dans ce mail, Mme GUILLOU lui répond que non. Mme CHERAMY dit que cela fait longtemps que le médecin est sollicité par la commune pour le projet du cabinet médical et qu'il ne donne pas de réponse et que là on ne peut rien faire sur le bâtiment actuel. Mme JOLY-LAVRIEUX dit qu'il n'y a pas de volonté de changement. Mme MOTTIER lui répond que cela fait longtemps que la commune essaie. Mr DELGADO répond qu'il n'a pas de respect pour sa patientèle et que c'est « moche », qu'il ne prend aucune décision et que c'est un bon médecin. Mme CHERAMY dit

que c'est au médecin d'aller voir les propriétaires riverains de son local et que ce n'est pas à la mairie d'y aller. On ne peut pas rentrer chez les gens pour faire une salle d'attente sachant qu'il n'a rien réclamé. Mr TYTGAT dit qu'il serait bien de réunir la commission médicale pour avancer sur ce sujet, devancer les besoins du médecin car c'est un atout pour la commune et qu'il faut le pérenniser. Date est prise pour la tenue d'une commission mercredi 16 Décembre à 19h.

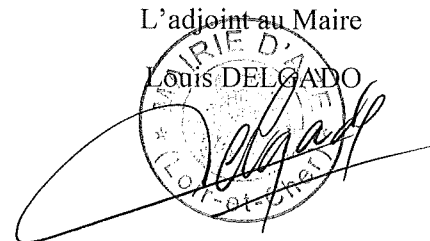
- Mr TYTGAT informe avoir rencontré l'architecte pour le terrain de la Varenne afin d'avoir un devis pour avoir une ligne d'études au budget 2021. Il rappelle également que l'enveloppe de subventions pour les chaudières bois fond et qu'il faut y aller tant qu'il reste des sous. Mr MORILLON lui répond qu'il faut changer la chaudière de l'école mais que le bois implique beaucoup de travaux annexes et qu'il faut y réfléchir car c'est important. Le fioul sera proscrit c'est sûr, il faut que la commission travaille sur des données techniques qui devraient être connues en début d'année.
- Mme JOLY-LAVRIEUX dit que des habitants l'ont interpellés sur le sens interdits qui a été posé rue du Luet et dit qu'il y a un soucis pour les camions qui veulent y aller. Mr DELGADO répond que c'est interdit sauf aux ayants droits. Mme JOLY-LAVRIEUX demande comment feront les pompiers pour y aller et demande si une placette de retournement est prévue. Mr MORILLON lui demande sur quel terrain on prend la place, Mme JOLY-LAVRIEUX lui répond que si c'est une nécessité on peut. Mr DELGADO dit que dans ce cas c'est une procédure d'expropriation qu'il faut engager, Mme JOLY-LAVRIEUX lui répond que oui. Mme MOTTIER dit que les pompiers s'engagent partout, Mr GAUTHIER dit que cette question ne se posait pas avant la pose du panneau. Mme LANDRE dit que ce panneau a été posé pour éviter que les gros camions ne s'y engagent et que cela fonctionne.
- Mme MOTTIER demande si l'on a un retour sur le diagnostic du pont de Courtozé. Mr MORILLON lui répond que l'étude a été faite et qu'il faut regarder le rapport maintenant et voir avec la commune de Mazangé.
- Mme JOLY-LAVRIEUX dit que suite à la commission scolaire, il avait été évoqué le fait que les parents ne préviennent pas de l'absence/la présence à la cantine de leurs enfants et demande s'il y a beaucoup de famille de concernée. Mme CHERAMY lui répond qu'il y en a une.

La séance est levée à 20h55.

Fait à Azé le 14 Décembre 2020

L'adjoint au Maire

Louis DELGADO

A circular official stamp of the Municipality of Azé is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE D.' at the top and 'LOUIS DELGADO' in the center. The signature is written over the stamp and extends to the left.